



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR**

Séance du 06 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le six novembre à 20 h 00, le Conseil s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Denis GOSSELIN**, maire, à la suite de la convocation adressée et affichée le 25 octobre 2019.

Membres en exercice : 10

07 Présents : Denis GOSSELIN - Jérôme ESCALLIER - Delphine BROCHIER - David BOREL - Jocelyne BLANC - Bernard RODRIGUEZ - Serge EYRAUD

02 Absents excusés : - Olivier BONELLI - Fabien DISDIER - Josette RANGUIS.

Secrétaire de séance : Delphine BROCHIER

M. Jérôme ESCALLIER, intéressé par l'affaire, a quitté la salle de réunion et n'a pas pris part à la présente délibération.

Votants : .07

Pour : 07

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 2019 - 026

OBJET : conventions pour le déneigement avec Mrs Michel ARIEY-BONNET et Société Energie ESCALLIER S2E

Le maire rappelle que le déneigement des voies communales de Saint Julien en Champsaur est réalisé par deux exploitants agricoles – Mrs Michel ARIEY-BONNET et Société Energie ESACLLIER S2E et qu'il y a lieu de renouveler la convention signée avec eux.

Il présente au conseil municipal une proposition de la convention qui pourrait leur être proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents pour la présente délibération :

- approuve les termes de la convention telle que présentée
- autorise le maire à signer les conventions avec Mrs Michel ARIEY-BONNET d'une part et la Société Energie ESCALLIER S2E selon le modèle joint à la présente
- autorise le maire à établir et signer tout document nécessaire pour l'application de ces conventions et l'organisation du déneigement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Denis GOSSELIN

